

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS**  
**PROCES-VERBAL EN DATE DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Dominique Auguste SCHMITT ; Jocelyne CROZET- PROIETTI ; Thierry GUINARD ; Myriam ROCHETTE ; Eric BEAUDRY ; Patricia GAIGNEUX ; Anne-Sophie PRIVOLT ; Jean DEMOURES ; Isabelle REBUT ; Pascal DESGRANGES ; Carole FOUIN ; Eric MATHIAS ; Brigitte SOUVY ; Mathieu COQUARD ; Gersende DEPONDY ; Alexandre BETTANT ; Elsa THOLLET ; Christian BOSCH ; Sophie MULSANT ; Jean-Pierre ROS ; Isabelle WEISBUCH ; Wolfgang CRATES.

Absents excusés : Didier DELSOL.

Procurations : Didier DELSOL a donné pouvoir à Jean DEMOURS.

Nombre de conseillers en exercice : 23  
22 présents, 23 votants dont 1 pouvoir

Désignation d'une secrétaire de séance : Patricia GAIGNEUX

I. L'ORDRE DU JOUR:

▪ Délibérations à prendre :

- INSTITUTIONNEL - RETRAIT DELIBERATION 12.2026 DU 20 MARS 2026- FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS DELEGUES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX.
- INSTITUTIONNEL - FIXATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS DELEGUES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX.-
- INSTITUTIONNEL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

III. INSTITUTIONNEL :

- RETRAIT DELIBERATION 12/2026 - FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS DELEGUES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX.

La Commune a reçu le 7 avril 2026 un courrier de la sous-préfecture de Villefranche relatif à un recours gracieux sur la délibération 12.2026 du 20 mars 2026 portant sur la fixation des indemnités du maire, des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux.

Le contrôle de légalité a relevé que le montant total des indemnités voté dépasse l'enveloppe maximale autorisée par la réglementation (183,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, correspondant au plafond légal pour la Commune de Pommiers). Cette situation rend la délibération entachée d'illégalité.

En conséquence, le Conseil municipal approuve le retrait de la délibération 12.2026 afin de se conformer aux prescriptions légales et au courrier de la sous-préfecture.

- INDEMNITES DU MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS DELEGUES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux indemnités de fonctions des maires, des adjoints et des conseillers municipaux, et l'invite à délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, du procès-verbal constatant l'élection du maire, de trois adjoints, ainsi que des cinq conseillers délégués.

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers délégués.

Considérant que l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe le montant de l'indemnité allouée au titre de l'exercice des fonctions de maire et qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce montant, sauf demande de l'intéressé de le minorer,

Considérant en revanche que les articles L.2123-24 et L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales fixent le taux maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être versées aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Considérant que la commune se situe dans la tranche des communes de 1 000 à 3 499 habitants,

Considérant que les dispositions susvisées du Code général des collectivités territoriales fixent des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux,

Considérant la demande de Monsieur le maire de voir minoré le montant de son indemnité fixé par la loi,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- DECIDE qu'à compter du 20 avril 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions, du maire, d'adjoint, aux conseillers municipaux délégués et celles versées aux conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, fixé aux taux suivants :

- Pour le maire, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique: 51,57% de l'indice 1027.
- Pour les adjoints, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 19,18% de l'indice 1027
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 19,18% de l'indice 1027
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : 19,18% de l'indice 1027
- Pour les conseillers municipaux : taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
  - Conseillers municipaux, bénéficiant d'une délégation de fonction du maire : 9.70% de l'indice 1027
  - Conseillers municipaux, au titre de l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal : 1,84% de l'indice 1027.

Le total de l'enveloppe est égal à  $51,57\% + (3 \times 19,18\%) + (5 \times 9,70\%) + (14 \times 1,84\%)$  soit 183,37% et le maximum possible est égal  $55,7\% + (6 \times 21,38\%)$  soit 183,98%.

- PRECISE que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées.

- PRECISE que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement.

- APPROUVE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à compter du 20 avril 2026.

Un tableau sera annexé à la délibération.

---

#### IV. COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Monsieur le Maire précise qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de différents organismes et associations.

Ainsi, pour le comité de jumelage, les élus représentants la commune sont : Patricia GAIGNEUX, Carole FOUIN, Anne-Sophie PRIVOLT.

Pour l'association ABC21, sont désignés : Brigitte SOUVY, Jean DEMOURES, Mathieu COQUARD, Thierry GUINARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la désignation des membres susmentionnés au sein des associations concernées.

L'association ABC21 a transmis à la nouvelle municipalité une présentation de ses actions. Une réunion a permis d'échanger sur les modalités de collaboration avec la commune.

La municipalité confirme son souhait de maintenir une relation de travail constructive avec l'association.

Il a été convenu de recenser et, le cas échéant, actualiser les conventions existantes entre la commune et l'association ; de poursuivre la communication des actions d'ABC21 dans le bulletin Pommiers Info ; de faciliter la circulation de l'information entre l'association et les élus ; et d'accompagner les actions d'intérêt communal, telles que BiodiPom ou Répar'Café.

## V. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

### - Commission Vie Associative et Culturelle, communication :

- La première réunion de la commission a permis de traiter en priorité la réalisation du Pommiers Info n°91, au format 4 pages avec deux intercalaires. Compte tenu de l'urgence pour le distribuer mi-avril, les associations n'ont pas été sollicitées, pour une distribution prévue à la mi-avril. Cette édition ne préjuge pas des orientations futures de la communication municipale.

- Commémoration du 8 mai 1945 : une procédure d'organisation type des commémorations a été rédigée. La cérémonie se tiendra cette année à 11h45.

Elle comprendra notamment :

- la présence de jeunes porte-drapeaux, dont le recrutement est en cours,
- la participation du CMJ et des élèves de l'école, avec la lecture d'un poème mis en scène,
- la possibilité de faire chanter La Marseillaise, la chorale de Pommiers sera sollicitée à cet effet.

- Réunion culture du 8 avril : objectif définir le mot culture et les orientations données pendant le mandat.

- Vie associative : Le conseiller municipal délégué a pris contact avec l'ensemble des associations afin de réaliser un état des lieux de leur fonctionnement et d'identifier leurs éventuelles attentes.

Un questionnaire a été adressé à toutes les associations et des rendez-vous individuels sont en cours d'organisation.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des associations est programmée le 15 juin. Elle aura pour objet de présenter la démarche et les objectifs de l'équipe municipale, en vue notamment de l'élaboration d'une charte et d'un règlement d'utilisation des locaux communaux.

- Une réunion s'est tenue avec les organisateurs du championnat Ain Rhône de cyclisme prévu le 10 mai.

Un point a été réalisé sur l'organisation générale de l'événement ainsi que sur les aspects réglementaires.

Il a notamment été souligné que cette manifestation entraînera des conditions de circulation difficiles sur le territoire communal.

### - Commission patrimoine cadre de vie la commission : réunion le 8/04/2026

La commission Patrimoine et cadre de vie s'est réunie pour la première fois le 8 avril. Les orientations et actions dans les différentes thématiques de la commission que sont l'urbanisme, la voirie, l'éclairage, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, les bâtiments, la mise en valeur du patrimoine historique, la biodiversité, l'environnement ont été priorisées.

Concernant les nouvelles constructions, la finalisation de la nouvelle salle des festivités est une priorité avec un premier aménagement paysagers. Le projet d'aménagement a été revu pour éviter de les impacter ou de les endommager lors de la 2ème phase d'AGORA sur l'actuelle salle des fêtes et du presbytère. Des places de stationnements supplémentaires sont aussi recherchées dans cette évolution.

Pour les bâtiments un premier état des lieux a été réalisé et les actions d'entretien ou de réfection sont à organiser. Reste à faire l'état des lieux de l'église notamment. Concernant la voirie, la réception des travaux chemin de Saint-Jean est prévue cette semaine. Une première phase de travaux de dissimulation des réseaux électriques et télécom au Cochet est réalisée. Le plan pluriannuel sera construit pour orienter les prochaines opérations de dissimulation tout en sachant qu'elles se feront dans le cadre du budget qui y est consacré. L'étude de la mise en œuvre d'une citerne incendie route de Saint Fond se poursuit dans le cadre de la rénovation de la conduite d'eau potable.

Concernant le patrimoine historique, les travaux avec l'association Pomerium se poursuivent concernant la création d'un sentier historique accessible par une application sur smartphone. Un recensement des chemins communaux va être réalisé avec comme objectif de faciliter leur utilisation pour les déplacements piétons ou les balades. La vidéo montée sur la réhabilitation de la cadole Grange Huguet 2 a été présentée en séance, elle pourra être diffusée sur le site de la commune ainsi que sur son compte Facebook.

### - Commission Affaires scolaire petite enfance :

Une première réunion de la commission a eu lieu.

- Scolaire : une rencontre avec la responsable du périscolaire a permis de présenter l'organisation actuelle du temps méridien à la cantine, avec pour objectif d'en améliorer le fonctionnement.

Une seconde rencontre s'est tenue avec l'équipe pédagogique et le directeur, en présence de Maire afin d'échanger sur les actions en cours et les pistes d'amélioration.

- CMJ : les enfants vont participer au nettoyage de printemps ainsi qu'aux cérémonies du 8 mai. La prochaine réunion avec le CMJ est fixée au 23 mai, avec la nécessité de définir une nouvelle activité.

**- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées CCBPD :**

Il est indiqué la reconduction de la présidence de la CCBPD, assurée par Monsieur Daniel Pommier, ainsi que la désignation de 14 vice-présidents.

La commune ne dispose pas de vice-présidence au sein de l'exécutif communautaire. Toutefois, les membres du Conseil municipal sont appelés à siéger dans les différentes commissions et à s'y impliquer activement.

**- Commission économie et finances :**

Une réunion de la commission est programmée. Une priorité sera donnée à la rencontre avec les commerçants, afin d'échanger sur leurs besoins et les enjeux d'occupation de l'espace.

Un point sera également consacré aux finances communales, avec l'étude du dernier budget voté, afin de vérifier les différents fléchages, notamment pour AGORA 1 et la maison pluridisciplinaire, et d'examiner les capacités financières de la commune pour de nouveaux projets.

Commission Sécurité : mise à jour nécessaire du PCS et document unique,

Une rencontre a eu lieu avec le gendarme en charge du secteur de la commune : Différents sujets ont été abordés :

Vidéo-protection : le projet de déploiement d'un dispositif de vidéo-protection à visée préventive. Des contacts ont déjà été établis avec la brigade spécialisée. La démarche « Voisins vigilants » est actuellement en sommeil ; la possibilité de la relancer a été évoquée.

La gendarmerie communiquera des supports de prévention relatifs aux cambriolages et aux arnaques téléphoniques ou en ligne. Une intervention pourrait être envisagée lors de réunions publiques d'information.

---

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Une remarque est formulée concernant le passage des bennes de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. Les habitudes de tri ayant évolué, les tournées n'ont toutefois pas été modifiées.

Cette compétence relevant de la CCBPD, gestionnaire des tournées, les observations seront relayées via la commission déchets. Il est rappelé l'importance de l'adoption de gestes de réduction des déchets.

**Fin du Conseil : 21h45**

Fait à Pommiers,  
Le 20 avril 2026

Le Maire,  
Dominique Auguste SCHMITT



Le secrétaire de séance  
Patricia GAIGNEUX

